

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAISSARGUES
C.M. N° 2026-08-03
Séance du 22 Juin 2026

L'an deux mille Vingt-six et le vingt-deux juin à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU CENTRE
DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (CLSH) – CRÉATION D'UN
TARIF « ADOLESCENTS »**

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 12 Juin 2026

DATE D’AFFICHAGE : 12 Juin 2026

Présents : Mme FAMERY, M. VALLADIER, Mme SAUVANT, M. RINKER, Mme FORT LANES, M. BASS, Mme VEZIAND, Adjoint, Mmes BARILLON, ARNAL, DOMECH, M. MAGAN, Mmes MARCET, Mmes CROIBIER-MUSCAT, FARGIER, M. TASSELLI, Mme MORIN, M. SZYMANSKI, Mme, BESQUEUT, M. GAULARD.

Absents Excusés : Mrs FABRE, RODRIGUES VAZ, UDOVICIC,

Absents : Mrs LE GRAND, LUCOTTE, BOURGEY, DEVAUX.

Procurations : de M. FABRE à M. FABREGOUL, de M. RODRIGUES VAZ à Mme FAMERY, de M. UDOVICIC à Mme MORIN.

Secrétaire de Séance : Madame BARILLON

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l’avis de la Commission des Finances du 18 Novembre 2025,

VU la délibération n° 2025-08-80-B du 1^{er} Décembre 2025

CONSIDÉRANT qu’il convient de préciser le tarif de la journée adolescents pendant les vacances scolaires

CONSIDÉRANT que seuls les tarifs adolescents sont ajoutés, les autres tarifs demeurant inchangés.

CONSIDÉRANT que la tarification du Centre de Loisirs Sans Hébergement est modulée selon le quotient familial CAF, avec un tarif réduit pour les quotients familiaux compris entre 0 € et 800 € et un tarif normal pour les quotients familiaux supérieurs à 800 € ;

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le maintien des modalités d'application du tarif réduit fondé sur le quotient familial CAF ;
- **D'ADOPTER** les tarifs relatifs à l'accueil des adolescents durant les vacances scolaires ;
- **DE CONFIRMER** le maintien des autres tarifs du Centre de Loisirs Sans Hébergement précédemment adoptés.
- **DE FIXER** l'entrée en vigueur de ces tarifs conformément aux dates mentionnées dans la grille tarifaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier FABREGOUL

La Secrétaire de Séance,
Claire BARILLON



La présente délibération peut être contestée par recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant sa notification et/ou son affichage/sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux porté devant le Maire dans le même délai de deux mois ; cette démarche proroge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse expresse ou implicite (l'absence de réponse au recours gracieux dans le délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr."

2026/077/b

TARIFS
CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
ANNÉE 2026-2027

CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS CAISSARGUAIS	TARIFS 2026-2027		OBSERVATIONS
	(1) TARIF NORMAL	(2) TARIF RÉDUIT	
Journée avec repas	15.30	12.95	À compter du 01.09.2026
Journée sans repas (3)	10.40	8.20	"
Demi-journée avec repas	10.10	8.47	"
Demi-journée sans repas	7.10	6.00	"
CENTRE AÉRÉ DES MERCREDIS NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
Journée avec repas	29.17	23.26	À compter du 01.09.2026
Journée sans repas (3)	25.50	20.40	"
Demi-journée avec repas	19.79	15.81	"
Demi-journée sans repas	16.40	13.10	"
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	15.30	12.95	À compter du 01.09.2026
1 jour sans repas (4)	10.40	8.20	"
5 jours avec repas	71.40	61.20	"
5 jours sans repas (4)	48.10	40.10	"
Journée adolescent sans repas	15.00	12.70	À compter du 01.07.2026
CENTRE AÉRÉ VACANCES SCOLAIRES NON CAISSARGUAIS	TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	OBSERVATIONS
1 jour avec repas	29.17	23.26	À compter du 01.09.2026
1 jour sans repas (4)	25.50	20.40	"
5 jours avec repas	130.87	104.75	"
5 jours sans repas (4)	117.30	93.90	"
Journée adolescent sans repas	28.60	22.80	À compter du 01.07.2026

(1) Tarif Normal Quotient familial + 801.00 €

(2) Tarif Réduit Quotient familial de 0 à 800.00 €

(3) Y compris Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).

(4) Uniquement Forfait PAI sans repas (Projet d'Accueil Individualisé).